

42º Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones Abidjan, 28 au 30 juin 2022

PROJET DE RÉSOLUTION

Les villes se mobilisent pour valoriser et faire rayonner la langue française

ATTENDU QUE le fondement de nos liens depuis plus de 40 ans repose tout d'abord sur notre usage commun de la langue française;

ATTENDU QUE la promotion de la langue française constitue l'une des missions principales de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dont l'Association internationale des maires francophones (AIMF), notre association, est un des opérateurs;

ATTENDU QUE notre association est un acteur clé dans la diffusion de l'esprit de la Francophonie, de ses valeurs et de sa langue commune;

ATTENDU QUE l'Organisation internationale de la Francophonie s'est engagée à contrer la tendance à l'unilinguisme, qui s'est installé dans la pratique d'organisations internationales:

ATTENDU QUE le dernier rapport de l'Académie française fait état d'une envahissante anglicisation dans les communications des institutions et des entreprises, particulièrement dans les communications numériques et que le phénomène d'anglicisation de la langue française est observé ailleurs dans le monde et soulève la nécessité de porter une plus grande attention à la qualité du français parlé, écrit et diffusé;

ATTENDU QUE la croissance du nombre de francophones estimé dans le monde – qui est de 321 millions en 2022 – semble être en léger ralentissement et qu'une tendance actuelle est qu'on naît de moins en moins francophone, mais qu'on le devient de plus en plus, notamment grâce à un nombre d'apprenants qui croît sensiblement dans certaines parties du monde (Afrique, Amérique, Asie);

ATTENDU QUE nous portons, en tant que réseau de villes francophones, une responsabilité particulière envers la langue française;

ATTENDU QUE des efforts sont déployés à divers niveaux – par l'OIF, par des gouvernements et par des villes – afin de favoriser la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne auprès d'un public francophone et francophile;

ATTENDU QUE les actions doivent être accentuées pour promouvoir notre belle langue commune et la valoriser à des niveaux locaux, nationaux et internationaux dans diverses sphères d'activité (économique, culturel, scientifique, etc.).

IL EST RÉSOLU:

Que les villes membres de l'AIMF se mobilisent pour valoriser et faire rayonner la langue française en mettant en place, en tant que gouvernements de proximité, des conditions et des initiatives porteuses d'avenir pour celle-ci au bénéfice des générations actuelles et futures;

Que l'AIMF soutienne la diffusion d'information sur des projets reproductibles et adaptables en matière de valorisation et de rayonnement de la langue française qui sont réalisés par ses villes membres;

Que les villes membres de l'AIMF s'engagent à protéger la langue française par leur exemplarité en matière d'utilisation du français, ce qui se traduit à la fois par le fait de s'exprimer en français et par la promotion d'un français de qualité.

En s'engageant ainsi, les villes et l'AIMF exercent un rôle moteur en matière d'utilisation du français et génèrent un élan permettant à un plus grand nombre de personnes de développer un attachement envers cette langue.